

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Les preuves de notre Prohibitionniste

Quelle est leur valeur probante

Notre prohibitionniste continue à se plonger dans les ténèbres des considérations les plus spécieuses, pour sortir de l'impasse dans laquelle ses contradictions des premiers jours l'ont acculé.

En démontrant que les idées représentées par les mots "loi" et "vertu" ne sont pas les mêmes, ce qui n'a jamais été contesté par personne, il prétend prouver que nous sommes dans le tort et que lui seul a raison. Il se garde bien de dire sur quel point; sa preuve ne valant pas mieux que celle du médecin de la comédie disant au père éprouvé: "Voilà pourquoi votre fille est muette", il ne se soucie guère de dire ce qu'il entend prouver par le galimatias qui constitue la première partie de sa lettre.

Ce qu'il entend prouver, c'est que nous avons eu tort de dire qu'il se contredisait, en vouant aux gémonies ceux qui voulaient empêcher les Canayens de se soûler chez eux, avec de la boisson achetée en dehors des limites de St-Hyacinthe, et en demandant la prohibition de la vente à St-Hyacinthe, sous le prétexte de faire disparaître l'alcoolisme.

Ceux qui pourront trouver un lien entre ce qu'il écrit et la conclusion à laquelle il veut en faire venir ses lecteurs, sont plus forts que nous en dialectique, et nous passons à la partie principale de son article de ce jour.

‡ ‡ ‡

Nous avons écrit que la prohibition fera tort au commerce de St-Hyacinthe. Il paraît que nous sommes dans l'erreur. Si telle est la vérité, nous ne sommes pas les seuls à ne pas voir clair à St-Hyacinthe, et il est étonnant de constater que la grande majorité des marchands, qui ne vivent pas à vendre des chapelets et des médailles, ou qui ne se maintiennent pas par l'appui financier des membres du clergé, sont de notre opinion.

Notre commerce a prospéré et grandi, depuis un certain nombre d'années, avec le régime de la vente des boissons bien réglementée. Qui peut nier ce fait?

Or il paraît qu'il en a été de même sous le régime de la prohibition. Si l'on en croyait les documents que les curés font signer aux paroissiens de Thetford Mines, au nombre desquels on trouve la signature de dix-sept marchands, le commerce aurait augmenté avec la prohibition.

A propos de ces requêtes que l'on fait signer, sous l'œil du curé, qu'il nous soit permis de dire que nous y attachons bien peu de force probante.

Nous savons l'influence que le clergé a sur ceux qui sont dans les affaires, et nous savons que bien souvent il leur faut signer ce qu'on veut leur faire signer ou s'exposer à être boycottés et ruinés.

Imaginons, par exemple, un gérant de banque qui aurait les dépôts toujours assez gras de nos grandes maisons d'éducation. Quelle somme d'indépendance lui faudrait-il pour se prononcer ouvertement contre la prohibition? Comme il serait cependant enclin à signer tous et chacun des documents de la nature de ceux que l'on a fait signer aux paroissiens de Thetford et d'autres parts.

On faisait aussi grand état du certificat décerné par l'ancien conseil municipal de Lachine; mais quand la véritable opinion de Lachine a pu se manifester au scrutin secret, ce conseil a été balayé impitoyablement.

Si le bulletin secret eut existé dans la plupart des municipalités qui ont voté la prohibition, presque partout le résultat n'eût pas été le même.

En dépit de l'assertion de 16 marchands de Thetford, de 22 de Fraserville, nous persistons à croire que la prohibition nuira considérablement au commerce de St-Hyacinthe. Ce n'est pas parce que 38 marchands de deux villes ont écrit que la prohibition ne nuisait pas à leur commerce, que nous croirons qu'elle ne nuira pas à celui de St-Hyacinthe. Plus nous diminuerons le nombre des personnes qui viennent à St-Hyacinthe, plus nous nuirons à nos marchands. Nous admettons que pour les marchands qui vivent avec le clergé, il vaut mieux de se prononcer en faveur de la prohibition, même s'ils désirent dans leur for intérieur qu'elle soit battue le 24 du mois courant.

Notre correspondant prétend que la perte de taxes que nous ferons en supprimant les licences ne devra pas être compensée par des taxes nouvelles. Il nous permettra de lui dire que ses preuves, encore une fois, ne prouvent rien.

En effet, il ne faut pas comparer le cas de St-Hyacinthe, qui perçoit six mille huit cents quelques piastres de ses licences, avec celui des petites villes qui ne perçoivent que quelques cents dollars de leurs licences, par le fait qu'elles n'avaient dans leurs limites qu'une ou deux licences.

A St-Hyacinthe la suppression des licences nous occasionne une perte \$4,500 environ, et il faudra trouver ces \$4,500 quelque part. Où les trouverons-nous ailleurs que dans la poche du contribuable ordinaire.

Notre correspondant nous parle de Russie et du Kansas. Or pas

plus tard qu'il y a quinze jours le Boston American, un des journaux des plus importants des Etats-Unis, publiait que la suppression de la vente réglementée de l'alcool n'avait donné lieu qu'à une vente illicite de produits frelatés qui remplissaient les hôpitaux militaires de Russie de soldats empoisonnés.

Dans le Kansas, le pays prohibitionniste de prédilection, les ressources financières des banques ne s'élèvent qu'à \$126.30 par tête de la population. Sous ce rapport le Kansas est en arrière de tous les états de l'Ouest à l'exception de l'Indiana, du Nouveau-Mexique et de l'Oklahoma. Et l'on sait que l'on juge de la prospérité d'une population suivant les ressources financières de ses banques.

Et maintenant, les gens savent qu'il ne faut pas attacher une importance absolue au fait que deux choses se produisent ensemble. Ainsi, nous passerions pour des imbéciles si nous attribuions l'accroissement subit de la population de Drummondville, en 1914, au fait que cette ville était en cette année sous le régime des licences. Il n'est pas plus sage d'attribuer tout le bien qui a pu survenir dans un endroit où la prohibition existait au seul fait de la prohibition.

Il faut juger des choses en considérant leur effet général dans des conditions semblables.

La prohibition vient d'être soumise aux électeurs de huit grandes villes de la Province d'Ontario, villes de l'importance de St-Hyacinthe. Dans ces huit villes, la prohibition a été battue. Si elle l'a été, ce n'est pas évidemment parce que les citoyens ont jugé que la prohibition ne nuirait pas au commerce.

Profitions de leur exemple et de leur expérience; votons contre la prohibition et laissons notre ville grandir et prospérer comme elle l'a fait jusqu'ici.

Il n'y a rien qui nous presse de nous torde le cou

L'ALCOOL ET LA FOLIE

Où il est prouvé encore une fois que les prohibitionnistes trompent le peuple.

Un des principaux arguments des prohibitionnistes en faveur de la suppression des licences, c'est que l'alcool est responsable de cinquante pour cent des cas de folie qui sont traités dans nos hôpitaux pour les fous.

Et de cette opinion ils déduisent que les villes et le gouvernement économiseraient cinquante pour cent des dépenses qu'ils font actuellement pour le maintien de ces hôpitaux.

Quel est celui qui a assisté aux assemblées tenues par les partisans de la prohibition, et qui n'a pas entendu cet argument fait et refait, avec de grands gestes, par des orateurs à la John Roberts, que nous avons par le temps qui court à St-Hyacinthe?

Il est étonnant comme les faits réels sont en contradiction avec les avancés des messieurs qui prétendent pouvoir tout régénérer en supprimant la vente réglementée des liqueurs fortes.

Dans le cas présent, nous nous servons d'abord du dernier rapport du surintendant Villeneuve, pour démontrer que l'intempérance est bien loin d'être responsable de cinquante pour cent des cas de folie. Le docteur Villeneuve est le directeur de l'hospice St-Jean de Dieu, et son rapport, qui a été déposé cette semaine à l'assemblée législative, constate que sur 520 patients qui ont été admis à son hospice en 1914, chez 42 seulement on a pu attribuer la démence ou la folie à l'excès de boisson.

Voici des chiffres que nous extrayons du tableau No. 12, publié dans ce rapport:

Causes indiquées comme ayant probablement déterminé la maladie des patients publics admis en 1914.

Hérédité	38
Excès de boisson	42
Inquiétude, fatigue, surmenage intellectuel	24
Troubles domestiques, chagrins	43
Aliénés de naissance	77
Vieillesse	48
Epilepsie	33
Puerpéralité	11
Embarras financier	2
Syphilis	11
Autres causes	54
Causes inconnues	137
Total	520

Quarante-deux patients sur cinq cent vingt, il y a loin de cinquante pour cent. Le pourcentage réel n'est que 8 pour cent.

Les personnes qui prétendent qu'en fermant les débits de boissons licenciés, on économisera cinquante pour cent des dépenses que le gouvernement et les municipalités font pour l'entretien des aliénés, trompent sciemment le peuple.

Et maintenant, pour confirmer que le pourcentage établi en 1914 à l'hospice St. Jean de Dieu est un pourcentage presque habituel, nous extrayons du rapport pour 1914 de Monsieur T. S. W. Burgess, surintendant médical de l'asile Verdun, les faits suivants:

En 1914, il a été admis 209 patients; chez 14 seulement des patients on a pu attribuer la folie à l'excès de boisson.

Depuis la fondation de l'hôpital, il a été admis 4,083 patients, et chez 320 seulement on a pu attribuer la folie à la même cause.

Le rapport du surintendant de l'asile de Beauport, pour la même année, constate qu'il y a eu 425 patients d'admis. Le tableau III de ce rapport n'attribue la folie à l'alcool que chez 24 patients.

Comme on le voit, les prohibitionnistes ne craignent pas de faire les assertions les plus fausses pour tâcher de faire triompher leur cause, qu'ils doivent sentir perdue depuis longtemps à St-Hyacinthe.

Citoyens, ne vous laissez pas imposer la prohibition par les phrasiers qui se soucient du progrès de votre ville et de votre liberté personnelle comme de l'an quarante.

Soyez du côté de la vérité, de la justice et de la liberté. Votez contre la prohibition.

Le Révérend Père Hamel Jean Rit et la Prohibition

Tel est le titre alléchant d'un long article publié par la *Tribune*, à la date du 7 Janvier 1916.

Le titre promet beaucoup plus de matières que l'écrit n'en contient.

L'article, en effet, se résume dans les quatre propositions suivantes:

1. Le curé de Notre-Dame est fichtement embêté.
2. Jean Rit est un ignorant et un sot.
3. Jean Rit ira dans l'enfer des enfants morts sans baptême.
4. Le Révérend Père Hamel connaît son catéchisme.

L'article n'est pas signé, mais à certains signes, on reconnaît facilement la marque de la fabrique. Il a un parfum tout spécial.

D'abord, il n'y a pas un laïque qui, dans la *Tribune*, oserait écrire qu'un curé est embêté.

Ensuite, il n'y a pas un laïque qui aurait le culot de taxer son contradicteur de sottises et d'ignorance, d'une manière aussi catégorique et péremptoire.

Enfin, il n'y a pas un laïque capable de parler, si à la légère, de l'enfer, où l'Eglise place les enfants morts sans baptême.

Jamais un laïque, comprenant le mystère sacré de la paternité, oserait rigoler sur une question aussi déprimante pour un catholique, puisqu'elle détruit dans son cœur l'espérance de retrouver au ciel la chair de sa chair, et les os de ses os.

Cette triste besogne ne peut être faite que par un homme détaché de tout esprit de famille, et dont le cœur racorni par l'égoïsme, ne s'est jamais dilaté sous les effluves de l'amour paternel.

D'ailleurs, l'article respire à plein nez un parfum de monastère, sur lequel l'on ne peut se méprendre.

Et ceci me met parfaitement à l'aise pour répondre.

Un abbé, puisque la grammaire m'interdit de l'appeler Révérend ou Monsieur, et je crois qu'elle a parfaitement raison dans le cas actuel; un abbé, dis-je, partisan outré de la prohibition, n'aime pas du tout Jean Rit.

J'en suis fort peiné, mais, que voulez-vous? On ne peut plaire à tout le monde.

Et, parce que j'ai eu le malheur de prendre, sur cette question, une attitude bien catégorique, bien tranchée, et conforme aux dictées de ma conscience; parce que j'ai eu le courage de ne pas courber l'échine, et ne pas me jeter à plat ventre, comme un chien couchant, devant les objurgations autoritaires des apôtres de la prohibition, je reçois, de ce malotru, par la voie naturelle de son canal d'égoût, la *Tribune*, tout un plein seau d'injures.

Comme réponse à mes arguments et aux articles que j'ai écrits, cet hystérique vomit à mon adresse une élucubration digne de celui qui a dû contracter sur les bords de la Gatineau, les prédispositions à la folie.

Ce cher abbé a dû faire un très long cours de théologie, pour se perfectionner si bien dans la pratique de la charité chrétienne.

Voyons, cher abbé, est-il possible que j'aie atteint le cœur chez vous, pour que vous ayez déjà de tels sursauts de rage que l'écume sorte si abondamment de votre bouche, et que vous en soyez rendu au point de baver sur tout le monde?

Tout doux, l'abbé! Ne vous fâchez pas ainsi.

Avec les prédispositions que vous avez, vous allez devenir fou, vous allez perdre la tête, et ça, vous savez, ce n'est pas comme les habits que vous avez perdus sur la Gatineau; quand c'est perdu, on ne le retrouve plus.

Et si durant votre séjour à St-Hyacinthe, le malheur vous en voulait à ce point, vous seriez obligé de partir pour la maison de santé, et à une époque comme aujourd'hui, des malins diraient: "Encore une victime de l'alcool." Notre cité est déjà assez mal notée, sans que nous soyons tenus responsables de votre départ et de votre déchéance.

Pour vous et pour nous, je vous en conjure, calmez-vous.

Si vous vouliez revenir à votre bon sens, nous pourrions discuter. Mais il faut vous amender; autrement nous ne nous entendrons jamais.

(Suite à la page 4.)

PROHIBITION

VEUT DIRE

AUGMENTATION DE TAXES

LA VILLE retire actuellement de toutes sources des maisons licenciées pour la vente des liqueurs la somme de

\$6685.15.

En admettant que par la prohibition la valeur des propriétés actuellement licenciées ne diminuerait que de 50 p.c. ces revenus ne seraient que de

\$2000.00.

DONC NOUS SUBIRIONS UNE PERTE de

\$4685.15.

Contribuables, ce n'est pas ceux qui prêchent aujourd'hui la prohibition qui paieront la différence.



C'EST NOUS.



Songez-y et votez contre la PROHIBITION.

Au poll quand on vous demandera :

Etes-vous en faveur du règlement de prohibition ?

REPONDEZ

NON

LE FOYER

La Femme Française

Femme, si l'être en qui tu mets ton espérance,
Ne mets son espérance et son bonheur qu'en toi,
Si Français, il peut vivre étranger à la France,
Ne connaissant partout que son amour pour toi ;
Si, sans te croire indigne et sans se croire infâme,
Quand tout son pays s'arme il n'accourt pas s'armer,
O femme, la tendresse a déformé cette âme,
S'il ne sait pas mourir, tu ne sais pas aimer !

Mère, si ton enfant grandit sans être un homme ;
S'il marche efféminé vers son devoir viril ;
Si, d'un instinct pratique et d'un sang économe,
Sa chair épouvantée a l'horreur du péril ;
Si, quand viendra le jour que notre honneur réclame,
Il n'est pas là, soldat, marchant sans maigrir,
O mère, ta tendresse a mal formé cette âme,
S'il ne sait pas mourir, tu n'as pas su créer.

Paul DEROUËDE.

Le Talisman

Pour la lutte qui s'ouvre au seuil des mauvais jours,
Ma mère m'a fait don d'un petit portrait d'elle,
Un gage auquel je suis depuis resté fidèle
Et qu'à mon cou suspend un cordon de velours.

"Sur l'autel de ton cœur, puisque la mort m'appelle,
Enfant, je veillerai, m'a-t-elle dit, toujours ;
Que ceci te protège des vaines amours,
Comme un lampion d'or gardien d'une chapelle."

Ah ! sois tranquille en les ténèbres du cercueil :
Ce talisman sacré de ma jeunesse en deuil
Préservera ton fils des bras de la luxure ;

Tant j'aurais peur de voir un jour sur ton portrait
Couler de tes yeux doux les pleurs d'une blessure.
Mère... dont je mourrais d'un éternel regret.

Emile NELLIGAN.

LA JOURNÉE DE FANCHON

Fanchon s'en est allée de bon matin, comme le petit Chaperon Rouge, chez sa mère grand qui demeure tout au bout du village. Mais Fanchon n'a pas, comme le petit Chaperon Rouge, cueilli des noisettes dans le bois. Elle est allée tout droit son chemin, et elle n'a pas rencontré le loup.

Elle a vu de loin, sur le seuil de pierre, sa mère-grand qui souriait de sa bouche édentée et qui ouvrait, pour recevoir sa petite fille, ses bras secs et nueux comme des sarments. Fanchon se réjouit dans son cœur de passer une journée entière chez sa grand'maman, qui, n'ayant plus ni soucis, ni soins, vit comme un grillon à la chaleur du foyer, se réjouit aussi dans son cœur de voir la fille de son fils, image de sa jeunesse.

Il n'y pas deux êtres au monde pour s'entendre aussi bien que Fanchon et sa grand'mère. Elles ont beaucoup de choses à se dire, car l'une revient de ce voyage de la vie que l'autre va faire.

—Tu grandis tous les jours, dit la grand'mère à Fanchon, et moi je me fais tous les jours plus petite ; et voici que je n'ai plus guère besoin de me baisser pour que mes lèvres touchent ton front.

"Qu'importe mon grand âge, puisque j'ai retrouvé les roses de ma jeunesse sur tes joues, ma Fanchon !"

Mais Fanchon se fait expliquer pour la centième fois, avec un plaisir tout nouveau, les curiosités de la maisonnette : les fleurs de papier qui brillent sous un globe de verre, les images peintes où nos généraux en bel uniforme culbutent les ennemis, les tapisseries dorées dont quelques-unes ont perdu leur queue, tandis que d'autres ont gardé la leur, et le fusil du grand-père qui demeure suspendu au dessus de la cheminée à la cheville où il l'attacha

lui même pour la dernière fois, il y a trente ans, hélas ! Mais le temps passe et voici venue l'heure de préparer le dîner de midi. La mère-grand ramène le feu de bois qui sommeille ; puis elle casse les œufs dans la poêle noire.

Fanchon regarde avec intérêt l'omelette au lard qui se dore et chante à la flamme. Sa grand'maman sait mieux que personne faire des omelettes au lard et conter des histoires. Fanchon, assise sur la banquette, le menton à la hauteur de la table, mange l'omelette qui fume, et boit le cidre qui pétillait. Cependant, la grand'mère, prend par habitude, son repas debout, à l'angle du foyer. Elle tient son couteau dans la main droite et elle a, de l'autre, son fricot sur une croûte de pain. Quand elle ont fini de manger toutes deux :
—Grand'mère, dit Fanchon, conte moi l'Oiseau bleu.

Et la grand'mère dit à Fanchon comment par la volonté d'une méchante fée un beau prince fut changé en un oiseau couleur du temps, et la douleur que ressentit la princesse quand elle apprit ce changement et qu'elle vit son ami voler tout sanglant vers la fenêtre où elle était renfermée.

Fanchon reste pensive.
—Grand'mère, dit-elle, est-ce qu'il y a longtemps que l'oiseau bleu vola vers la tour où la princesse était renfermée ?

La grand'mère répond qu'il y a beau jour de cela, et que c'était du temps que les bêtes parlaient.

—Tu étais jeune, alors ? dit Fanchon.

—Je n'étais pas encore née, dit la mère-grand.

Et, lorsqu'elle a fini de parler, la mère-grand donne à Fanchon une pomme et du pain et lui dit :

—Va, mignonne, va goûter et jouer dans le clos.

Et Fanchon va dans le clos, où il y a des arbres, de l'herbe, des fleurs et des oiseaux.

Il y a, dans le clos de la mère-grand l'herbe, des fleurs et des oiseaux. Fanchon ne croit pas qu'il y ait au monde un plus joli clos. Déjà, elle a

tiré son couteau de sa poche pour couper son pain à la mode du village.

Elle a d'abord croqué la pomme, ensuite elle a commencé de mordre au pain. Alors un petit oiseau est venu un second, et un troisième et dix et vingt et trente sont venus autour de Fanchon. Il y en avait de rouges, il y en avait de jaunes et de verts et de bleus Et tous étaient jolis, et ils chantaient tous. Fanchon ne savait point ce qu'ils voulaient. Mais elle s'aperçut bientôt qu'ils voulaient du pain et que c'étaient de petits mendiants. C'étaient en effet des mendiants, mais c'étaient aussi des chanteurs. Fanchon avait trop bon cœur pour refuser du pain à qui le payait par des chansons.

Elle leur jeta des miettes qui ne tombèrent point à terre, car les oiseaux les saisissaient en l'air. Elle émiettait à tous. Mais tous n'en mangeaient point. Fanchon reconnut que les plus hardis et les plus adroits ne laissaient rien aux autres.

—Ce n'est point juste, leur dit-elle ; il faut que chacun mange à son tour.

Elle ne fut point entendue. On n'est guère écouté, quand on parle de justice. Elle essaya par tous les moyens de favoriser les faibles et d'encourager les timides : mais elle n'y put réussir, et, quoi qu'elle fit elle nourrit les gros aux dépens des maigres. Cela la fâchait.

Elle ne savait pas que c'est l'usage, Miette à miette, la tartine passa tout entière dans le gosier des petits chanteurs. Et Fanchon rentra contente dans la maison de sa grand'mère.

Quand le soir fut venu, la grand'maman prit le panier dans lequel Fanchon lui avait apporté de la galette, le rempli de pommes et de raisin, en passa l'anse dans le bras de l'enfant et dit à Fanchon,

—Fanchon, rentre tout droit dans ta maison, sans t'amuser à jouer avec les polissons du village. Sois toujours une bonne fille. Adieu. Puis elle l'embrassa.

Mais Fanchon restait pensive sur le seuil.

—Grand-mère ? ... dit-elle.

—Qu'est-ce que tu veux à ta grand-mère ?

—Je voudrais bien savoir s'il y a de beaux princes parmi les oiseaux qui ont mangé mon pain ?

—Non ! Maintenant qu'il n'y a plus de fées, les oiseaux sont tous des bêtes.

—Adieu, grand'mère !

—Adieu, Fanchon !

Et Fanchon s'en alla par les prés vers sa maison, dont elle voyait la cheminée fumer au loin dans le ciel rougi par le soleil couchant.

En chemin, elle rencontra Antoine, le petit du jardinier. Il lui dit :

—Viens-tu jouer avec moi ?

Elle répondit :

—Je n'irai pas jouer avec toi parce que ma grand'mère me l'a défendu. Mais je vais te donner une pomme parce que je t'aime bien.

Antoine prit la pomme et embrassa Fanchon. Ils s'aimaient beaucoup tous deux. Il disait souvent : "C'est ma petite femme." Et elle disait souvent aussi : "C'est mon petit mari."

Fanchon s'est couchée sans chandelle dans son petit lit, dont un menuisier du village a façonné autrefois le bateau de noyer et les balustres légers. Il y a longtemps que le bonhomme repose à l'ombre de l'église, sous une croix noire dans un lit recouvert d'herbe ; car cette couchette a servi au grand-père quand il était petit enfant. Et la fillette dort maintenant où dormit l'aïeul. Elle dort. Un rideau de coton à fleurettes roses abrite son sommeil : elle dort, elle rêve, elle voit l'oiseau bleu qui vole au château de ses amours ; il lui semble aussi beau qu'une étoile, mais elle n'attend point qu'il vienne se poser sur son épaule. Elle sait qu'elle n'est point princesse. Cependant, elle se dit que tous les oiseaux ne sont pas des princes ; que les oiseaux de son village sont des villageois, et qu'il pourrait bien se trouver parmi eux un petit gars de la campagne changé en moineau par une méchante fée, et portant dans son cœur, sous la plume grise, de l'amitié à la petite Fanchon. Celui-là, si elle le reconnaissait, elle lui

donnerait non pas seulement des miettes de pain, mais encore de la galette et des baisers. Elle voudrait le voir ; elle le voit ; il vient se poser sur son épaule : c'est un pierrot. Il n'a rien de rare, mais il est alerte et vif. A vrai dire, il a l'air un peu débraillé ; il lui manque une plume à la queue ; il l'a perdue à la bataille. Fanchon le soupçonne d'avoir une mauvaise tête. Mais il ne lui déplait pas que son Pierrot ait mauvaise tête pourvu qu'il ait bon cœur. Elle le caresse et lui donne de jolis noms. Tout-à-coup, il grandit, il s'allonge ; ses ailes se changent en deux bras ; il devient un garçon, et Fanchon reconnaît Antoine, le petit du jardinier, qui lui dit :

—Veux-tu nous en venir jouer ensemble, dis ?

Anatole FRANCE, de l'Académie Française.



Un REPAS en un MOMENT
1 cube Oxo ; eau chaude ; biscuits.
Sustente pendant des heures.

OXO
CUBES

BIBLIOGRAPHIE

"La Sainte Eucharistie", par le Rév. P. Hugon, membre de l'Académie romaine de St. Thomas. In-12 de 372 pages. Prix : 3 fr. 50.

Si la dévotion à l'Eucharistie fut de toutes les époques, elle a pris de nos jours un merveilleux développement que Pie X regardait comme un des meilleurs signes d'espérance pour l'avenir ; et elle devient de plus en plus nécessaire à une époque où l'humanité souffrante, bouleversée par tant de calamités, sent un besoin plus ardent de recourir au Dieu d'amour et de paix. Mais, pour que cette piété soit entièrement féconde, elle doit s'alimenter dans le dogme et se laisser diriger par la théologie catholique. On attendait donc une théologie de l'Eucharistie, une théologie ferme, précise, complète, et en même temps théologie vivante, que les prêtres du ministère et les personnes de quelque culture puissent s'assimiler avec facilité. C'est bien là le caractère du nouveau livre publié par le P. Hugon, O. P., membre de l'Académie romaine de St. Thomas.

En vente à la librairie Richer, St. Hyacinthe, Qué

M. Dominique Ledoux informe le public de St. Hyacinthe qu'il vient d'ouvrir une fabrique de matelas et un moulin à carder au coin des rues St. Michel et Cascades, où il s'efforcera de donner satisfaction à ses clients. M. Ledoux a aussi un pieu pour effleurer les guenilles. 1242-j21ms

DOULOUREUSE SCIATIQUE

Quelqu'un qui en était fortement atteint est guéri par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams.

De terribles élancements—des douleurs comme si on vous plantait des aiguilles rougies au feu dans la chair—à la cuisse ; peut être en descendant les jambes jusqu'aux chevilles—voilà la sciatique. Seules les personnes qui en souffrent peuvent s'imaginer ce qu'on endure. Mais la victime n'a pas besoin de se décourager, car il y a un remède que l'on appelle les Pilules Roses du Dr Williams. Ces Pilules font un sang nouveau, riche et vermeil qui calme et renforce les nerfs faibles les débarrasse ainsi de la douleur et ramène le patient à son état normal. A l'appui de ceci, nous citons la déclaration de M. Thos. D. Leinster, de Wappella, Sask., qui dit ; "Je fus atteint de sciatique qui ne fit qu'empirer jusqu'à ce que je fusse forcé de prendre le lit ; pendant trois mois on dut me changer de place et me tourner dans mon lit, vu que j'étais incapable de m'aider. Les terribles douleurs qui accompagnaient chaque mouvement me faisaient endurer le martyre. Je consultai plusieurs médecins et je pris des drogues et des remèdes jusqu'à ce que j'en fusse dégoûté, mais sans obtenir soulagement, et je commençais à croire que ne guérirais jamais. Finalement, on me persuada d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et après en avoir pris pendant environ six semaines, j'étais capable de sortir du lit. A partir de ce temps, je continuai à prendre du mieux, au point que je devins débarrassé de cette terrible et douloureuse maladie."

Les cas les plus opiniâtres de sciatique céderont aux Pilules Roses du Dr Williams, si on est persévérant à suivre le traitement.

Vendues par tous les marchands de remèdes ou expédies par la poste à 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par The Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont. (1247).

MOULIN A GARDER ET FABRIQUE DE MATELAS

M. Dominique Ledoux informe le public de St. Hyacinthe qu'il vient d'ouvrir une fabrique de matelas et un moulin à carder au coin des rues St. Michel et Cascades, où il s'efforcera de donner satisfaction à ses clients. M. Ledoux a aussi un pieu pour effleurer les guenilles. 1242-j21ms

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT A L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Liboire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche

9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

ALLANT A L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour St. Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours

Pour toute information s'adresser à F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.26 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.53 a.m. et 6.59 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,
125 Rue Cascades.

Tél. 70 Agent de Billets



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires. faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle erre.

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent
L. J. BOURBRAU, Agt, St. Hyacinthe
Téléphone 28.

Vous devriez posséder ce livre

Envoyé GRATIS sur demande

160 pages d'informations concernant la construction—52 plans utiles—détails complets pour faire des améliorations sur la ferme, qui sont à l'épreuve du feu, de la température—et économiques, ainsi que beaucoup d'autres faits intéressants.

Ce livre est le dernier mot sur les constructions de la ferme. Ce livre a épargné des milliers de piastres à au-delà de 75,000 cultivateurs Canadiens, et peut aussi vous épargner de l'argent. Si vous n'avez pas une copie de ce livre ne retardez pas à envoyer le coupon. Ce livre est gratis.

Canada Cement Company Limited, MONTREAL.

Remplissez ce coupon et mettez-le à la maille aujourd'hui.
CANADA CEMENT COMPANY, LIMITED, Bâtiment "Herald", MONTREAL.
Messieurs :—Veuillez s'il-vous-plait m'envoyer gratis une copie du livre—"L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".
Nom _____ 699
Rue et No. _____
Ville _____ Prov. _____

VINCENT & GIROUARD

ROUTES BORNEES FONDATIONS ELECTRICITE PONDERS D'EAU SURVEILLANCE DE TRAVAUX

EGOUTS PORTS AQUEDUCS COURS D'EAU CHAUFFAGE ECLAIRAGE.

970-1a

En supposant que le curé de Notre-Dame serait embêté d'être obligé de descendre dans le Clairon, pourquoi ce monsieur est-il venu pleurer dans le gilet de notre directeur, pour accoucher chaque semaine d'un petit article dans ce même journal, le Clairon ?

Si c'est s'abaisser pour un prêtre, que de descendre dans le Clairon, pourquoi un abbé à la mine réjouie, vient-il toutes les semaines nous porter un petit écrit, pour l'insérer dans notre journal ?

Si c'est se dégrader que d'écrire dans le Clairon, que ces Révérends restent donc chez eux, et continuent de salir leur Tribune, si elle en est susceptible encore. Nous ne les avons jamais demandés.

En supposant que Jean Rit serait un ignorant et un sot.

En supposant même que le Révérend Père Hamel connaîtrait son catéchisme.

Croyez-vous que tout votre fatras, prouve que la prohibition soit avantageuse et désirable pour St. Hyacinthe ?

Après tout, c'est la seule et unique question que nous ayons à discuter.

J'ai soutenu que la prohibition était une atteinte à la liberté individuelle, parce que je reconnais à personne le droit de venir se mêler de mes affaires.

A cela M. l'abbé Morin me répond par une longue tirade sur la liberté, emprunté à Montalembert ; et vous, vous me réfutez en disant bien charitablement : Jean Rit est un fou.

J'ai soutenu que la prohibition était une loi inique et souverainement injuste, parce qu'elle n'atteint pas toutes les classes de la société, frappant le pauvre sans déranger le riche.

Vos amis répondent : Que ceux qui en veulent aillent s'en acheter ailleurs.

Et vous, sans doute plus humble, vous dites répétant l'écho, mais c'est un leurre.

J'ai dit, appuyé du Révérend Homan et du curé Johnstone, des Etats-Unis, que la prohibition conduisait fatalement et infailliblement au socialisme, qui est la négation même de la liberté individuelle.

Jean Rit ne sait pas sa grammaire, me répondez-vous.

J'ai dit, m'inspirant des paroles mêmes de sa Grandeur Monseigneur Bruchési, du Cardinal Gibbons, et de maints autres évêques et prêtres, que la question de prohibition était une question purement sociale et nullement religieuse.

Vos amis et vos prêtres, ici, admettent la vérité de mon assertion ; mais cependant, nous assistons ici, à St. Hyacinthe, au spectacle le plus démoralisant pour un catholique : celui de voir nos curés sortir de leur presbytère, descendre dans la foule et aller de porte en porte cabaler, sous le couvert de la religion, pour gagner des adeptes à leur cause.

Vous me traitez de bandit, vous me traitez de pendard. Bandit ou pendard, peu importe. Vous n'avez pas le droit de tromper le peuple sur cette question, et de lui dire que sa conscience est en jeu dans la lutte actuelle.

Bandit ou pendard, tant que vous voudrez, vous n'avez pas le droit de faire une retraite pour les femmes sur une question comme celle-là. Une retraite pour les femmes. Mais pourquoi cela ? dites-le moi donc ? Elles n'ont pas le droit de vote.

Moi, je vous dis : En leur prêchant qu'elles doivent en conscience travailler pour inciter leurs maris à devenir les partisans des troubles de famille, vous jetez le désordre dans le foyer, là où la paix et la tranquillité doivent régner ; vous êtes la cause de la désunion des époux ; vous tournez la tête des vieilles femmes. Qu'avez-vous à répondre, Monsieur l'abbé, à tout cela ? Des injures et des insultes.

J'ai prétendu, et je prétends, avec l'expérience que j'en ai, que la prohibition, si elle ferme le débit licencé, ouvre la porte à dix maisons de débauches. C'est un fait que tout le monde connaît. Dans un débit clandestin, il se boit des boissons frelatées. On y prostitue non seulement la vertu de sobriété, mais notre jeunesse qui s'y empoisonne se souille au contact des filles de vie. Vos maris, femmes, que l'on veut alarmer, vos maris, qui voudront prendre un verre de bière, s'ils ne peuvent l'avoir à l'hôtel, finiront par prendre le chemin de ces bouges et y perdront en fin de compte la fidélité conjugale.

Vous dites : Jean Rit est un imbécile, et vos amis répondent : Nous avons un corps de garde chargé de surveiller ces trous. Mais la prohibition existe dans le comté de Bagot, et vous y trouvez des trous dans tous les villages, et jusque dans les rangs. Où est votre corps de garde ? Envoyez-le donc à St. Pie et à St. Paul d'Abbotsford. Le notaire Boisseau vous a dit qu'il y avait 29 alambics qui fonctionnaient dans ce comté ; j'irai plus loin moi, à St. Paul d'Abbotsford, il s'en fabrique à raison de un dollar et soixante-quinze centimes chaque et votre corps d'espions n'y peut rien faire là comme partout ailleurs.

J'ai dit que votre prétention, allant à dire que la prohibition ne demandait que la suppression des licences, et permettait à tout le monde de se soûler chez eux était à la face même de tout le monde absurde et ridicule.

Si l'alcool est un poison, lorsque vous en prenez à l'hôtel, il est aussi poison, lorsque vous en buvez chez vous ; et vous, les apôtres de la prohibition, vous devez, si vous êtes sincères, sans vous préoccuper du succès de la lutte, le combattre partout où il se trouve.

S'il est poison et ne peut que faire engendrer des fous et des criminels, commencez par abattre les têtes ; détruisez les distilleries, interdisez aux Chartreux la fabrication de la chartreuse ; que les Bénédictins ne fassent plus de bénédictine ; enrayez la source même du mal ; et après cela, vous viendrez prêcher au peuple que la prohibition est une bonne chose.

A tous ces faits, à toutes ces preuves, vous me répondez par des injures grossières et des insultes déplacées.

A mes arguments, à mes citations, à mes statistiques, vous répondez que je suis un ignorant et un sot ; sachez Monsieur l'abbé, que c'est là l'argument d'un voyou.

Et croyez-vous que vous avancez la cause de la prohibition, par cette méthode insuïtée dans St. Hyacinthe ?

Vous perdez tous les jours du terrain ; vous êtes les propres artisans de la défaite qui vous attend le 24 janvier ; mais enfermés dans votre monastère, vous vous excitez les uns les autres à continuer la même méthode, qui fait un tort incalculable à la religion dont nous sommes les fidèles, et dont vous êtes les ministres sur la terre. Vous commettez une erreur profonde de descendre jusque dans la foule et vous immiscer dans des questions agitées et discutées comme celle-là, drapé dans votre fatuité, vous croyez, cher abbé, qu'il vous est permis d'insulter ceux qui refusent de vous suivre aveuglément sur une question d'ordre sociale.

Sans rancune, cher abbé.

JEAN RIT.

LA SESSION PROVINCIALE

Mardi dernier, dans l'après-midi, s'ouvrait la session annuelle du Parlement de Québec, sous la présidence de Son Honneur le Lieut.-Gouv. Leblanc.

Ce parlement est le premier qui est ouvert par le nouveau Lieutenant-Gouverneur, l'Hon. P. E. Leblanc. Et, s'il faut en croire les rumeurs, la session provinciale va être très mouvementée, cette année, car on devrait saisir la Chambre de plusieurs questions très importantes.

Le discours du Trône, qui fut lu par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, approuve en tout la conduite que le gouvernement Gouin a tenue dans les différentes circonstances difficiles par lesquelles il a passé, et tous les travaux importants que ce gouvernement a entrepris pour l'avancement et la prospérité de la Province de Québec ; il incite aussi beaucoup le Parlement à continuer dans la voie du progrès et à travailler pour le plus grand bien du peuple.

M. T. D. Bouchard, député de St-Hyacinthe, est parti mardi matin pour occuper son siège à l'Assemblée Législative de Québec.

Tribune Libre

CORRESPONDANCE d'YAMASKA

Quelques bonnes réflexions

Un des orateurs de la prohibition a dit, à St. Hyacinthe, que malgré la prohibition il ne sera pas défendu d'avoir chez soi et d'utiliser des liqueurs qu'on se sera procurés. . . . au loin.

Les gens à l'aise, seuls, pourront faire venir de loin, à la caisse, bière, vin et liqueurs pour leur usage, tandis que la grande majorité qui prend, de temps en temps, un verre de ces boissons et qui n'a pas les moyens d'en faire venir à la caisse, en sera complètement privée. Cette prohibition favorise le riche au détriment du pauvre ; c'est donc un injustice qu'on doit combattre.

Un orateur a dit que l'alcool n'est pas un aliment. Peut être ; mais la bière et le vin surnommé le lait des vieillards, sont des aliments recommandés aux personnes faibles par les plus grands médecins. Et cependant la prohibition les condamne et les supprime comme l'alcool, ce qui est une absurdité.

Un orateur a dit que le Czar de Russie a supprimé la vente de l'alcool dans l'empire ; mais il a eu soin de ne pas ajouter qu'il a laissé la liberté de boire et de vendre vin et bière.

Les allemands boivent 70 à 80 gallons de bière par homme et par an. Ceux qui prétendent que la bière affaiblit, qu'ils aillent donc se frotter à ces colosses que les alliés ont tant de peine à vaincre.

Ensuite, n'avalet-on que ce qui est aliment. Quand M. l'abbé mange des radis, des cornichons, de la salade, du melon qui ne contiennent pas 1 p.c. de nourriture, se demande-t-il avant de les avaler si cela va l'engraisser ? Il les mange parce que cela flatte son palais. Il en est de même quand on boit un verre de bonne liqueur. Le trop, seul, sera nuisible aussi bien pour le manger que pour la boisson.

Il est prouvé que toute maison licenciée, qui est supprimée, est remplacée aussitôt par cinq ou six trous où l'on ne vend ni bière, ni vin ; mais seulement des alcools frelatés, à prix fort, bien plus nuisibles que ceux qu'on achète dans les maisons licenciées, et les ivrognes trouveront toujours, dans ces trous, de quoi satisfaire leur passion.

Nombre de médecins et de pharmaciens sont grands partisans de la prohibition ; ce n'est pas étonnant. On a vu partout éclater une épidémie de coliques et de rhumatismes, chez les gens et les animaux, aussitôt que la prohibition a été établie, au grand profit de ces prohibitionnistes.

Comme des docteurs proclament que l'alcool est un poison, je demanderais qu'ils soient obligés d'inscrire, dans leurs livres, toutes les ventes d'alcool et boissons similaires, comme ils sont obligés de le faire pour la strychnine et l'acide prussique.

Pour supprimer tous les trous, qui sont le produit de la prohibition, il faudrait que le gouvernement nommât une police spéciale qui coûterait très cher et d'un autre côté on diminue son revenu en supprimant nombre de licences. Pour équilibrer les choses, il devra donc établir une nouvelle taxe qui frappera les non prohibitionnistes comme les autres, ce qui sera encore une injustice.

Supprimer une licence et laisser ouvrir, sans licence, cinq trous qui vendent des boissons bien plus dangereuses, ce n'est pas de la prohibition,

c'est de l'hypocrisie et cela est constaté partout où la prohibition existe.

C. T. Y.

Mode tout nouveau pour décider de la prohibition.

Je suppose que dans une ville ou un comté, il y a 2,400 électeurs inscrits sur les listes ; la moitié plus un est 1201. Pas besoin d'élection.

Tous ceux qui veulent la prohibition apporteront au bureau :

1o. Deux piastres pour tous ceux qui ne sont pas sur les listes d'évaluation ;

2o. Pour les autres \$1 par mille de l'évaluation, sans fractions, avec un minimum de \$2 et un maximum de \$10. Il suffira de faire une croix à côté de leurs noms et s'il y a 1201 électeurs en règle, la prohibition sera adoptée pour un an. Quant aux électeurs qui ne veulent pas de la prohibition, ils n'auront pas besoin de se déranger.

Ces sommes seront remises au gouvernement qui s'en servira pour payer des agents spéciaux, chargés de faire respecter la loi de prohibition aux frais des prohibitionnistes.

C. T. Y.

Les difficultés à l'école Guigues d'Ottawa

Les mères nomment elles-mêmes — un nouveau concierge —

Ottawa, 9

L'imbroglio des écoles séparées a été discuté dans deux églises catholiques françaises de cette ville, aujourd'hui, la basilique et l'église Ste-Anne.

A l'église Ste-Anne, à la grand-messe, au cours de son sermon, le Rév. P. Myrand prit à partie un rapport de M. A. A. Charbonneau, membre français de la commission gouvernementale, à l'effet que les Révds. Campeau et Myrand sont responsables de la part prise par les femmes à l'école Guigues.

"Si M. Charbonneau a fait le rapport qu'on lui attribue et qui fut publié dans certains journaux", dit le P. Myrand, "il a menti délibérément et intentionnellement. Ni le P. Campeau ni moi n'avons eu quoi que ce soit à faire avec les troubles survenus à l'école Guigues."

A la Basilique, le Rév. P. Campeau, fit, de la chaire l'éloge des femmes pour la part qu'elles avaient prise en reprenant possession de l'école Guigues.

M. J. U. Vincent, sous-ministre du Revenu de l'Intérieur, conservateur, prit ombrage de ces paroles et sortit de l'église.

Dans une entrevue à la presse, M. J. U. Vincent dit qu'il avait quitté l'église pour protester contre l'usage de la chaire dans le but de répandre l'erreur et d'inspirer un esprit de division parmi les fidèles.

"Vous pouvez dire de ma part que M. A. Grenon (maintenant secrétaire de l'association d'éducation canadienne-française) autrefois beaudieu de l'église, n'a été que l'instrument dont s'est servi le Rév. P. Campeau dans la part qu'il a prise dans cette affaire."

Commentant les remarques du Rév. P. Myrand, M. Charbonneau maintient son affirmation que les Révds. Myrand et Campeau sont directement responsables des troubles de l'école Guigues.

"Je puis dire", dit-il, "que le P. Myrand, n'oserait pas faire les mêmes remarques sur la rue qu'il fit du haut de la chaire à mon sujet. Sa soutane le protège. Le Rév. P. Myrand joue un double rôle, je sais qu'il est au fond de ce trouble. Il a dit lui-même qu'il prendrait part à la bataille, dût-il y aller avec un fusil."

Les femmes ont organisé un corps de garde à l'école et se remplacent à intervalles réguliers.

(Le Canada).

S'Aimer Toujours !

Le dernier numéro du Passe-Temps (542) contient huit morceaux de musique dont voici les titres :

1. S'Aimer Toujours ! valse espagnole, inédite.
2. Carillonnez, Cloches, Clochettes, jolie mélodie avec accompagnement.
3. Sur le Coin d'un Pont, chanson illustrée par Franchère.
4. La Voix du Passe Temps, ballade réclame avec musique.
5. Marche Laurier, morceau brillant par L. Medser.
6. Florida Valse pour le piano.
7. Le Petit Aveugle, chanson ancienne, reconstituée par J. O. Lagacé
8. Doux Poème, nouveauté de Paris interprétée par Mme de Lortie.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50 ; Etats Unis, \$2.00. Adresse : Le Passe Temps, 16 Craig Est, Montréal.

Catalogue de primes envoyé gratis.

M. Victor Allard, avocat, de Berthier, ancien député conservateur de Berthier à la Législature, a été nommé conseil du roi par le gouvernement provincial.

Les membres de la mission de paix Ford commenceront dans quelques jours leurs délibérations en vue de mettre fin à la guerre.

ENFANT MALADIVE ET FAIBLE

Que l'Excellent Vinol Fortifie

Lakeport, N.H.—"Notre petite fille, âgée de 8 ans, était dans un état de santé débile et épuisée, avec en plus un rhume persistant qui la tenait constamment faible et malade. Rien n'avait jamais pu la soulager, avant d'essayer Vinol. Alors, son appétit augmenta et elle est maintenant forte et en bonne santé. Je soulagerais que les parents, dont les enfants sont faibles et délicats, fissent l'essai de Vinol". GEO. A. COLLINS.

La raison en est que Vinol contient les éléments du foie de morue et le fer tonique, qui servent à reconstituer les tissus et à fortifier, ce qui est précisément ce que requièrent les systèmes affaiblis et épuisés.

J. H. E. BRODEUR,

165 Cascades, St. Hyacinthe 1239

ON DEMANDE

Des couturières à la main et à la machine pour travailler dans les vêtements. S'adresser à

AMYOT & CIE.,

1248—juno 108 rue St. Antoine

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du comté de St. Hyacinthe.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné René Morin, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de St. Hyacinthe que les propriétés ci-après désignées seront vendues à l'enchère publique, dans la salle du bureau d'enregistrement en la cité de St. Hyacinthe, mercredi le premier mars mil neuf cent seize, à dix heures de l'avant midi, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges dues à la municipalité de la paroisse de La Présentation, sur les dits immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, avant la vente.

Municipalité	Propriétaires	Lot	Taxes Mun.	Ecoles	Total
Municipalité	Owners.	Lot	Mun. Taxes	School	Total.
La Présentation	J Bpta Baiano	37-24	53.49	7.22	60.71
"	Jos. Daigault	559 561			
		562	8.10		8.10

Donné à St. Hyacinthe ce sept janvier mil neuf cent seize.

René Morin Sec. Trés.

1253,—14—21.

GRANDEMENT DECOURAGES DE LA SANTE DE LEUR BEBE

Mme Jos. Gaudreau, de Notre-Dame des Bois, Qué., écrit : "L'automne dernier notre bébé était très malade et nous étions grandement découragés. Comme le médecin semblait incapable de le secourir nous avons commencé à lui donner des Tablettes Baby's Own, et en peu de temps il est devenu gras et plein de santé." Des milliers d'autres mères font le même éloge des Tablettes Baby's Own. Ces tablettes régulent l'estomac et les intestins, cassent le rhume et les fièvres bénignes, chassent les vers, guérissent la colique et facilitent la dentition.

Les Tablettes sont vendues par les marchands de médicaments ou sont envoyées par la poste, moyennant 25 cents la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, On t.

(1247).

Le croiseur King Edward VII a frappé une mine, en haute mer, et a sombré immédiatement. L'équipage au complet, comprenant 800 hommes, a pu se sauver.

PUBLIC NOTICE

On Monday the 31st January instant, at 11 o'clock in the forenoon, on the premises, in the city of St. Hyacinthe, will be sold by auction, the two immovable properties hereafter described, belonging, one to the community of property which existed between the late François Gervais, in his lifetime trader of the city of St. Hyacinthe and the late Esther Robert Lafontaine, and the other to the estate of the late François Gervais, to wit :

1o. The property of the said community :

A piece of land situate in the city of St. Hyacinthe, on the south east side of Cascades street, known and designated on the Official Plan and Book of Reference for the said city, by three stores and tenements, and all active servitudes in favor of the said property.

2o. The property of the said estate :

A piece of land situate in the city of St. Hyacinthe on St. Anne street, measuring forty feet in width by ninety feet in depth, being the north-eastern part of lot number two hundred and ninety one (No. N. E. P. 291) on the Official Plan and Book of Reference for the said city of St. Hyacinthe, adjoining to St. Antoine street with a brick building of four tenements thereon erected.

St. Hyacinthe, 7th January 1916.

F. X. A. BOISSEAU, Notary. 1254-14, 21.

Canada, Province of Québec, district de St. Hyacinthe, Cour Supérieure, No. 239. Rév. L. A. H. Morin et al., demandeurs, vs. G. C. Mark, défendeur, et The Quebec, Montreal & Southern Railway Company, Limited, tiers-saisie. Le vingt-cinq janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la dite compagnie tiers-saisie, dans son entrepôt sur la rue Desaulniers, en les cités et district de St. Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause et consistant en incubateurs et accessoires.

Conditions : argent comptant. St. Hyacinthe, 8 janvier 1916. EUSEBEE BOURGEOIS, H.C.S.

Canada, Province of Québec, District of St. Hyacinthe, Superior Court, No. 239. Rév. L. A. H. Morin et al., plaintiffs, vs. G. C. Mark, defendant, and The Quebec, Montreal & Southern Railway Company, Limited, tiers-saisie. On the twenty-fifth day of January instant, at ten o'clock of the forenoon, at the place of business of the said company tiers saisie, at its warehouse on Desaulniers street, in the city and district of St. Hyacinthe, will be sold by authority of justice the goods and chattels of the said defendant seized in this cause, and consisting in incubators and accessories.

Conditions : cash. St. Hyacinthe, 8th January, 1916. EUSEBEE BOURGEOIS, B.S.C.

PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of the County of St. Hyacinthe.

Public notice is hereby given by the undersigned René Morin, Secretary Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Hyacinthe, that the properties hereafter described will be sold at auction in the hall of the Registry Office in the city of St. Hyacinthe, on Wednesday, the first day of March nineteen hundred and sixteen, at ten o'clock in the forenoon for municipal and school taxes and other charges due to the Municipality of the parish of La Présentation, upon the lots of land hereafter described unless the same be paid with cost previous to the sale.

Municipalité	Propriétaires	Lot	Taxes Mun.	Ecoles	Total
Municipalité	Owners.	Lot	Mun. Taxes	School	Total.
La Présentation	J Bpta Baiano	37-24	53.49	7.22	60.71
"	Jos. Daigault	559 561			
		562	8.10		8.10

Given at St. Hyacinthe this seventh day of January 1916.

René Morin Sec. Treas.

Suite des Nouvelles Locales

Personnels

Nous apprenons que le Docteur Fournier, dentiste, doit sous peu partir pour un voyage d'études dans les grands centres américains et aux Bermudes. M. Jos. Godbout, mécanicien dentaire, l'accompagne.

Elections Municipales du village La Providence

Les élections municipales du village La Providence viennent d'avoir lieu. Ont été élus à l'unanimité, MM. Amédée Palardis, Elie Corbeil, J. B. Ravenel, en remplacement de MM. Cyprien Robidoux, Noé Dussault, Ovila Demers sortant de charge.

L'Ordre des Forestiers Canadiens

La Cour Crémazie No. 975 de l'Ordre des Forestiers Canadiens vient de faire l'élection de ses officiers pour l'année 1916. Ont été nommés :

- Chef Forestier : Armand Brousseau.
Vice-Chef Forestier : Vincent Martenon.
Sec. Financier : Jos. L. Cormier.
Sec. Archiviste : Eugène Girard.
Trésorier : M. O. Robert.
Orateur : Elphège Phaneuf.
1ère Garde : Arthur Leblanc.
2ème Garde : J. E. Lamothé.
1ère Sentinelle : E. Lefebvre.
2ème Sentinelle : Mastai Chagnon.
Médecins de Cour : Drs G. Lapierre et J. A. Viger.
Cette cour est composée de 100 membres.

COURRIER DE ST PIE

Lundi dernier eurent lieu, à St-Pie les élections municipales.

L'espace nous manquant, nous ne pouvons pas reproduire toute la correspondance qui nous a été envoyée comme rapport de ces élections.

Mais, on ne saurait trop dire que les vainqueurs de cette lutte électorale ont remporté, cette année, sur leurs adversaires, une victoire comme on n'en a encore jamais vu à St-Pie.

M. Bouchard, maire, fut réélu de nouveau contre M. Elzéar Tétrault, en battant ce dernier par une majorité de 31 voix.

M. Théophile Dufresne, candidat partisan de M. Bouchard, a aussi renversé son adversaire, M. Ephrem Marin, par une majorité de 31 voix.

M. E. Choquette, chef de gare, fut élu par acclamation.

Bref, le contrôle du conseil municipal de St-Pie reste entre les mains d'hommes qui veulent le progrès et la prospérité de leur village.

Nos félicitations les plus sincères sont offertes aux candidats élus de St-Pie. Ils ont raison d'être fiers de leur victoire.

LES RHUMES BRONCHIQUES

Ne peuvent résister à Vinol. Philadelphia, Pa. — L'automne dernier j'ai souffert d'un rhume bronchique, très sérieux, j'avais des maux de tête, et j'avais mal au cœur. Je devins alarmé sur mon état qui empirait, et je dus recourir à divers remèdes ainsi qu'un médecin, toujours sans obtenir aucun soulagement. Un ami me conseilla d'essayer Vinol, et ses effets ont été des plus bienfaisants. Si bien que, maintenant, je jouis d'une santé parfaite. JACK C. SINGLETON.
Nous garantissons VINOL—notre excellent tonique de foie de morue et de fer—comme le tonique approprié aux santés épuisées, faibles et débiles.
J. H. E. BRODEUR,
165 Cascades St. Hyacinthe 1239

Feu M. Joseph Gauthier

C'est avec regret que nous apprenons, le 31 décembre, la mort de M. Joseph Gauthier, père de notre valeureux et éminent député de St-Hyacinthe, qui venait de quitter la vie, à l'âge de 88 ans, après une longue existence toute consacrée au travail et au bien.

La mort d'un homme distingué et d'un homme de bien comme fut M. Joseph Gauthier, cause toujours des impressions douloureuses.

Pendant 49 ans M. Gauthier a été agent du Vermont Central et du Grand Tronc. Lorsque les zouaves quittèrent Montréal pour aller combattre sous les drapeaux du pape à Rome, il fut chargé par les autorités de ces compagnies de les accompagner jusqu'à New-York. Au centenaire de Philadelphie en 1874, il fut encore chargé par la compagnie du Vermont Central d'accompagner officiellement la délégation de la province de Québec. Au point de vue municipal il a développé le quartier Hochelaga où il est allé s'établir en 1869. M. Gauthier, par son tact des affaires, attira l'industrie du coton établi par Victor Hudson, dans ce district. Pendant 14 ans il fut maire du village incorporé d'Hochelaga.

Avec feu l'hon. Raymond Préfontaine et feu l'hon. Damien Roland, il a réalisé l'annexion du quartier Hochelaga à la ville de Montréal en 1884. Pendant six ans il siégea au Conseil-de-Ville de Montréal, comme échevin. Il s'est surtout fait remarquer dans le comité du feu ou avec le lieutenant-col. Stevenson, il a complètement réorganisé la brigade des incendies de la cité de Montréal. Dans la mutualité, il fut l'un des membres fondateurs de l'Union Saint-Joseph dont il fut le président général durant trois termes. Il fut aussi fondateur de l'Union Saint-François-Xavier. Dans la société Saint-Jean-Baptiste, il occupa les plus hautes positions tant dans le conseil central que dans la succursale d'Hochelaga. En politique il prit une part active dans l'élection de Sir George-Etienne Cartier contre Sir Amable Jetté. En 1886, lors du mouvement national, il se rallia à la politique de Mercier et plus tard à celle de Sir Wilfrid Laurier.

Il était marié depuis 68 ans. Il laisse une veuve âgée de 88 ans ; deux filles, Mlle Paula et Mme (Dr) G. P. Gadbois ; trois fils, Louis-Joseph, avocat député de Saint-Hyacinthe à la Chambre des Communes ; Hector et George, employés des douanes.

M. Gauthier eut ses funérailles en l'église St-Jacques, le cinq janvier dernier. La foule nombreuse qui rendit les derniers hommages au regretté défunt témoigne bien de la distinction de cet homme et de sa grande popularité.

Encore une fois le Clairon offre ses plus sincères sympathies à la famille Gauthier.

CONSTIPATION

la cause fréquente des Maux de tête, Insomnies, Langueurs, Boutons. Cependant une purgation violente ne guérit pas mais ne fait qu'aggraver le mal et ses dangers. Les Pilules de la Mère Seigel sont d'une action douce et efficace. Elles nettoient et régularisent les intestins sans effets désagréables, et même le cas de constipation le plus obstiné cède devant les PILULES DE LA MÈRE SEIGEL. Dans toutes les pharmacies, à 25c. A. J. WHITE Co. Limitée, Montréal B. 915

Courrier de St. Judes

Les élections municipales eurent lieu lundi à St-Judes. M. François Joyal fut élu en remplacement de M. Arthur Roy, et M. Jos. Dupuis en remplacement de M. Victor Roy.

Vente par le Shérif.

Cour de Circuit.—Comté de Rouville. District de St. Hyacinthe. Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 5805

Damase Delage, Demandeur, contre La Société d'Aqueduc de Rougemont, défenderesse.

Toutes et chacune des sources d'eau que la défenderesse a et peut avoir sur la terre de M. Israël Leroux ou réprésentants, situés sur le côté nord du rang Double, en la paroisse de Saint Michel, connue et désignée sous le numéro cinq cent soixante six (566) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St. Césaire, ainsi que sur la terre de Mlle Dorothée Letitia Brown, située aussi sur le côté nord du rang Double de la dite paroisse de St. Michel de Rougemont, connue et désignée sous le numéro cinq cent soixante dix (570) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St. Césaire—avec tous les réservoirs qui y sont construits et accessoires, ainsi que tous les tuyaux conducteurs amenant l'eau des dites sources aux diverses maisons de la paroisse de St. Michel de Rougemont et de celle de St. Césaire, avec droits de passage à pied et en voiture pour exploiter et entretenir les dites sources d'eau, ensemble tous les droits et privilèges lui appartenant et tous les pouvoirs hydrauliques qui en dépendent.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. Michel de Rougemont, le vingt-cinquième jour de janvier courant (1916), à une heure de l'après-midi.

JOS. L. CORMIER, Shérif. Bureau du shérif. St Hyacinthe, 5 janvier 1916.

Sheriff's Sale.

Circuit Court—County of Rouville. District of St. Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, to wit No. 5805

Damase Delage, Plaintiff, against La Société d'Aqueduc de Rougemont, Defendant.

All and each spring that defendant has and can have on the land of Israel Leroux or representatives, situate on the north side of the range Double, in the parish of St. Michel de Rougemont, known and designated under number five hundred and sixty six (566) on the official plan and book of reference of the parish of St. Césaire, and on the land of Dorothy Letitia Brown, situate on the north side of the range Double in the said parish of St. Michel de Rougemont, known and designated under number five hundred and seven ty (570) on the same plan and book of reference of the parish of St. Césaire—with all the tanks erected thereon and accessories and all the delivery water pipes pulling the water from said springs to the dwellings of the parish of St. Michel de Rougemont and St. Césaire, with a right of way on foot and in vehicle to use and repair said springs, with all the rights and privileges belonging to the said defendant and all the water powers thereon attached.

To be sold at the parochial church door of St. Michel de Rougemont, on the twenty-fifth day of January inst., (1916), at one o'clock in the afternoon.

JOS. L. CORMIER, Sheriff. Sheriff's Office, St-Hyacinthe, 5th January, 1916. 1249

Province de Québec, Municipalité du Comté de Rouville.

Avis public est présentement donné par Henri Sainte Marie, secrétaire-trésorier, que les propriétés ci-après mentionnées seront vendues à l'enchère dans la salle du conseil du dit comté, à Marieville, mercredi, le premier mars 1916, à dix heures du matin, pour taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités où elles sont situées, à défaut de paiement avec les frais avant la vente.

Table with 3 columns: Nom du propriétaire, Désignation, Montant dû. Includes Benjamin, Jean-Bte and Ouellette, Charles.

L'Alliance Nationale, Cercle St. Hyacinthe, No. 67.

Assemblée générale annuelle des membres, le 19 janvier 1916, à 8 hrs p.m., à la salle David, au No. 71 rue Mondor, pour élection des officiers, réception du rapport annuel, etc. Horace St-Germain, Sec. Arch. 1252

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN-CHIRURGIEN BUREAUX : Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311 185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

Avis Public.

Samedi, le 15 janvier courant, à deux heures de l'après-midi, au bureau du notaire soussigné, 16 rue St. Denis, en la cité de St. Hyacinthe, sera vendue, par encaissement public, sous l'autorisation judiciaire, une créance de \$2,200.00 due aux héritiers de Moïse Chicoine, en son vivant, bourgeois de la dite cité, par Pierre Dion, fils, cultivateur de St. Simon, pour balance du prix de vente stipulée en sa faveur, dans un acte de vente que le dit Moïse Chicoine a consenti à ce dernier, devant Mre L. A. Brunelle, notaire, le 20 février 1913. Cette créance est gage par hypothèque sur une terre, en la paroisse de St. Simon, étant le No. 409 du cadastre officiel; et est payable par versements annuels de \$100.00, le premier paiement devant échoir le 20 février 1917, avec intérêt de 5 p.c., à compter du 20 février prochain.

St Hyacinthe, 3 janvier 1916. F. X. A. BOISSEAU, Notaire. 1243-7,14

AVIS PUBLIC

Lundi, le 31 janvier courant, à 11 heures avant midi, sur les lieux, en la cité de St. Hyacinthe, seront vendus par encaissement public, les deux immeubles ci-après décrits, dépendant tant de la communauté de biens qui a existé entre feu François Gervais en son vivant commerçant de la cité de St. Hyacinthe, et feu Esther Robert Lafontaine, que de la succession du dit feu François Gervais, à savoir :

1o. Celui dépendant de la dite communauté : Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe sur le côté sud-est de la rue Cascades, y connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro (No. 316) avec les bâtisses dessus érigées usées comme trois magasins et logements privés, et les servitudes actives constituées à son bénéfice.

2o. Celui dépendant de la dite succession : Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe, sur la rue Ste-ndne, de quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, étant la partie nord-ouest du lot numéro deux cent quatre-vingt-onze (No. p—N. O. 291) cette partie voisine de la rue St-Antoine bâtie d'une construction en brique à quatre logements.

St. Hyacinthe, 7 janvier 1916. F. X. A. BOISSEAU, Notaire. 1246, 7, 14, 21.

AVIS

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", dans le comté de St-Hyacinthe, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir :

La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", en vertu et en exécution de la section quinzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi, nous avons apposé nos sceaux aux présentes à St-Hyacinthe ce dix-septième jour de décembre mil neuf cent quinze (17 décembre 1915) :

J. C. Casavant, Sam. Casavant, T. Philie, Henri Richard, J. A. Chicoine, A. Lietieq, Hormidas Gemme, J. Alp. Chagnon, Art. Frenière, Nap. Burque, John Poitras, Raphael Ledoux, J. A. Baillargeon, J. H. Bédard, Arthur Laurence, Wilfrid Chagnon, Jos. Touchette, Oscar Demers, Edéas Gendron, Emile Audet, Prosper Blanchard, P. A. Déorme, Edouard Lal-

Province de Québec, Municipality of the County of Rouville.

Public notice is hereby given by Henri Sainte Marie, Secretary-Treasurer, that the lots of land hereafter mentioned will be sold by the auction at the County Hall, at Marieville, on Wednesday, the first of March 1916, at ten o'clock in the fore-noon, for municipal and school taxes and other charges due the Municipalities in which they are situated, in default of payment of same with costs before the sale.

Table with 3 columns: Nom du propriétaire, Désignation, Montant dû. Includes Benjamin, Jean-Bte and Ouellette, Charles.

Une chaufferette électrique pour cet appartement froid. Presque chaque maison a un ou plusieurs appartements froids qui, pour des raisons inconnues, ne peuvent être confortables les jours froids. Ces appartements sont souvent la cause de mauvais rhumes. Une de nos chaufferettes électriques rendra cette pièce chaude et confortable; elles chaufferont 1 heure pour 5 sous. \$3.75 en montant LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR. 1175—jno

ST-HYACINTHE MONTREAL Tel. 102 Tel. Main. 1663 YVON & GENDRON AVOCATS 159 rue Girouard, St-Hyacinthe Bureaux à Montréal CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE 92 rue Notre-Dame Est

UN MOT AU PUBLIC Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et de meilleures marchandises PENSEZ D'ABORD A VOS CONCITOYENS

On demande à acheter Une maison de onze ou douze appartements situés assez près du centre des affaires. Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi. S'adresser à BOUCHARD & BERNIER Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

AVIS

Il me fait plaisir d'informer le public de St. Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face de la gare du Grand Tronc. Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St. Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.

L. A. DENIS, 994—1a G. T. R. Téli. 368

WINDOR'S LINIMENT PAIN EXPELLER VERNAL'S EXTERNAL REMEDY FOR MAN & BEAST Price 25 cts. per bottle WINDOR'S LINIMENT LIMITED 123200 TO C. C. RICHARDS YARMOUTH, N.S. Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe. CANADA, Province de Québec, Cité de St-Hyacinthe.

AVIS PUBLIC Avis public est, par le présent, donné qu'une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la cité de St-Hyacinthe aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement ci-dessus doit être adopté par les dits électeurs. Cette assemblée aura lieu le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe. Le bureau de votation sera tenu dans le bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe, de dix heures de l'avant-midi, jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize et, si nécessaire, les jours suivants, le tout conformément à la loi. Saint-Hyacinthe, 21 décembre 1915. A. MESSIER, Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe. 1236—24, 31, 7, 14.

GRAND CHOIX DE Tapis, Prétarts, Portières et Rideaux Chez EUG. L. DESAUTELS 222-236 Cascades, St-Hyacinthe A VENDRE Un moteur de 2 forces et demie Bon marché. S'adresser au Clairon



Vos Forces

AUGMENTEZ vos forces, combattez l'anémie en faisant usage d'un tonique-reconstituant comme le **VIN ST-MICHEL** qui vous donnera une santé rayonnante. Les médecins prescrivent le **VIN ST-MICHEL** parce qu'il enrichit le sang, tonifie l'organisme, augmente l'appétit, fortifie et stimule l'activité du cerveau. Achetez-en une bouteille aujourd'hui. Il est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.,

AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 30 Sept. 1915, 728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1915.

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914.	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept.)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.



FOXES

Recevez plus d'argent pour vos Peaux de Renard, Rat musqués, Chat Sauvage, Belette, Martre et autres Fourrures collationnées dans votre section. Expédiez-les à "SCHUBERT", la plus grande maison de l'univers faisant le commerce de Fourrures Américaines, une maison sûre, responsable avec une réputation sans tache et qui existe depuis au-delà d'un siècle, détient un record sans pareil pour l'expédition de Fourrures dont les retours sont profitables et satisfaisants. Écrivez pour le "Schubert Shipper", la seule et authentique liste de prix.

Demandez-le main en ne coûte rien.
A. B. SHUBERT, Inc. 25 WEST AUSTIN AVENUE, C 693, CHICAGO, U. S. A.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Demande d'emploi

Un homme fiable aimerait à avoir un emploi de gardien ou de surveillant. Se contenterait d'un salaire modique. S'adresser au bureau du Clairon. jno

L'Autorité

Journal hebdomadaire, publié à Montréal, en vente tous les samedis à 1 sou le numéro, chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
St-Hyacinthe

MANIERE D'ADRESSER LA CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la manipulation de la correspondance sur le front de bataille et d'en assurer une prompt distribution, l'on demande que tous les objets de correspondance soient adressés comme suit :

- (a) Numéro matricule.....
 - (b) Grade.....
 - (c) Nom.....
 - (d) Escadron, batterie ou Cie.....
 - (e) Bataillon, régiment (ou autre unité) état major ou dépt....
 - (f) Contingent Canadien.....
 - (g) Force Expéditionnaire Britannique.....
 - (h) Army Post Office, Londres, Ang
- Les indications non nécessaires telles que brigades, divisions, sont strictement défendues et causent du retard.

Enseignement du Chant

PAR
M. ARTHUR PLAMONDON
Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.

Cours et Leçons Particulières

Aux mêmes tarifs qu'à l'École de Chant Plamondon de Montréal.
ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX
Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor. Téléphone No 265. 1A-1218

Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.
Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.
S'adresser à
T. D. BOUCHARD,
j.n.o. 173 rue Girouard

Impressions de guerre

SOLDATS ET CHEFS

Les Allemands escomptent en Russie des succès décisifs. Avec leur vantardise ordinaire, ils ne cachent pas leur projets. A les entendre les forces disponibles ne tarderont pas à accabler l'héroïque Serbie!

Les montagnes de ce pays, depuis de longs siècles se dressent comme le bastion devant lequel se brisent les assauts de la barbarie. Tout d'abord elle venait de l'Orient et les Slaves du Sud résistèrent aux efforts des hordes Turques. Maintenant la barbarie descend du Nord. Aux bataillons Autrichiens, si malmenés par les Serbes, succéderont peut-être, ceux des Prussiens. Mais ce plan s'exécutera-t-il? La ténacité du tzar Nicolas, sans doute, y mettra obstacle, en lassant et en épuisant l'ennemi commun.

Le digne acolyte du Kaiser, François-Joseph, dès 1908, avait pratiqué, lui aussi, la politique du chiffon de papier, lorsque, malgré le traité de Berlin, il annexa la Bosnie et l'Herzégovine à son Empire, procédés de bandits, cynique application du droit du plus fort. Cette effronterie, qui ne reçut pas, alors, le châtiement mérité, trouva, en 1914, une Triple Entente moins timide, moins hésitante! L'Autriche n'a pu, à la suite d'un ultimatum outrageant localiser la querelle et étrangler, à la sourdine, son adversaire.

Ce que prétendait accomplir, dans les Balkans, François-Joseph, Guillaume II le pratiqua, avec plus de succès, en Belgique. Aux prix d'une trahison, le roi Albert Ier épargnait à son pays l'accomplissement des menaces allemandes. Il suffisait de laisser libre passage aux troupes prussiennes. Que de prétextes pour se disculper pouvait invoquer un roi moins jaloux de son honneur, moins scrupuleux observateur de la foi aux traités. Il

n'y a pas même songé et devant son tranquille dédain, sont tombées les avances du tentateur. Spectacle réconfortant qu'une vertu si haute! Quelle leçon en reçoit la Culture germanique et combien ce petit souverain de quelques dunes et de quelques tranchées se montre plus grand que le colosse qui l'écrase! Le temps de l'épreuve dure encore. Avec patience, avec flegme Albert Ier en attend la fin. Il a foi dans la justice de sa cause et dans la maîtrise de nos généraux.

La victoire de la Marne dont on célébrait, il y a quelques jours l'anniversaire est, pour la France et ses alliés un gage de protection Providentielle, un encouragement à persévérer dans l'effort. Notre généralissime, par cet équilibre merveilleux de qualités éminentes donne à ses subordonnés l'exemple d'après lequel ils devront tous modeler leur conduite; imiter cette vigilance attentive, qui, sans énervement, sans hâte prématurée saura saisir l'occasion favorable.

Lui et presque tous les généraux groupés sous ses ordres ont débuté pendant la guerre de 1870; Gallieni, Mancoeur, Pau! Jeunes lieutenants pendant les tristes journées de l'année terrible, ils portaient depuis peu l'épaulette. Leur patriotisme savoura toute l'amertume de ces défaites, elles imprimèrent dans leurs âmes des stigmates ineffaçables et l'espoir de la revanche devint le but de tous leurs travaux. Cette suprême récompense vers laquelle tendaient tous leurs efforts les soutint au milieu d'une préparation laborieuse et parfois ingrate, car bien souvent les politiciens ne leur épargnèrent ni les mécomptes, ni les dégoûts. Mais ces chefs ne furent pas seulement des spécialistes remarquables dans la science militaire, ils présentent une autre envergure que celle des techniciens, rompus au métier, par l'entraînement des grandes écoles. Les divers terrains où s'est déployée leur activité ont donné à leur personnalité plus

ampleur. La plupart par des séjours dans les colonies, en Indo-Chine, à Madagascar ou au Soudan ont appris à manier les hommes, à connaître leurs besoins, secrets ressorts qui les électrisent et à tirer d'instruments, parfois défectueux, tout le parti possible.

Leur mâle éloquence ne ressemble guère au verbiage d'un Trochu. Que nous sommes loin de cette griserie de paroles dont en 1870, à la veille et au lendemain du 4 septembre nous étourdissaient Emile Ollivier, Jules Favre et Gambetta. L'ordre du jour de Joffre, avant la bataille de la Marne est un modèle de décision et de fermeté: "Au moment où s'engage une bataille dont dépend le sort du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière; tous les efforts doivent être employés à attaquer et à refouler l'ennemi. Une troupe qui ne peut plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer plutôt que de reculer". — Le général Gallieni se montre tout aussi énergique et encore plus sobre de paroles, lorsqu'il annonce à la population parisienne, le départ pour Bordeaux du Gouvernement: "J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'invasisseur; ce mandat je le remplirai jusqu'au bout". Est-il besoin de citer, en entier, l'ordre du jour du 10 septembre par lequel le vainqueur le l'Oureq, le Général Maunory, le blessé que les députés de la Seine allaient hier saluer dans son château d'Herbilly, remerciait de leur héroïsme les troupes de la VIe armée; qu'il suffise d'en extraire cette phrase capitale qui résume toute la carrière de ces chefs auxquels nos destins sont confiés: "C'est avec une vive émotion que je vous remercie de ce que vous avez fait, car je vous dois ce vers quoi étaient tendus depuis quarante-quatre ans tous mes efforts et toutes mes énergies: "la revanche de 1870".

Le nom du Général Pau n'évo-

que pas le souvenir d'une victoire aussi éclatante, mais combien la France ne lui doit-elle pas, à ce héros modeste, à ce glorieux manchot! C'est lui qui par un rapport lumineux a emporté, devant le Sénat, le vote de la loi de trois ans, c'est lui qui, choisi pour les fonctions de généralissime et se trouvent atteint prochainement par la limite d'âge s'est retiré et a désigné le général Joffre. Deux femmes protégées de leur tendresse ses débuts et marquent d'un sillon lumineux l'aurore de sa vie qui en éclaire toute la suite. Elevé par sa mère, femme supérieure d'une grande délicatesse de sentiments, il eut aussi une autre mère dans sa sœur Marie Edmée, sainte laïque, âme exquise, née artiste et écrivain. De pareilles leçons ont porté leur fruit. Le général Pau, est, avant tout, un caractère. Les idées, les convictions qui lui ont été transmises il les a manifestées et affirmées, sans provocation ni timidité. Il a su s'imposer par la netteté, la loyauté de son attitude et par sa valeur incontestée à un gouvernement qui ne partageait pas ses croyances.

François ROUSSEAU.

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

a grandi et prospéré avec le régime de la vente des liqueurs fortes.

TOUTES LES GRANDES VILLES SONT SOUS LE REGIME DES LICENCES.

ALLEZ-VOUS exposer votre ville
à redevenir un petit Village ?

NON.

AU POLL

quand on vous demandera :

Etes-vous en faveur du règlement de prohibition ? REPONDEZ :

NON.

NON

doit être le mot d'ordre
de tous les hommes de progrès de
Saint-Hyacinthe.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés. ABONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00 3c LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

Nouvelles Locales

Va et vient

Mlles Corine et Yvonne Deschênes qui partaient, il y a trois semaines, pour aller passer leur vacance de Noël et du Jour de l'An chez leur oncle, le Rév. Père Aug. Caron, curé de St Pacôme, sont de retour de leur promenade.

—M. Léonidas Daigle, étudiant au collège de Victoriaville où il est à faire sa dernière année, qui était venu passer sa vacance du Jour de l'An chez son père M. Michel Daigle, est reparti dimanche pour reprendre et finir ses études.

Nous lui souhaitons les plus beaux succès.

—Melle S. Martenon est de retour à St-Hyacinthe après avoir passé quelques jours à Québec chez Melle M. Probst.

—M. F. X. Leblanc, de La Présentation est parti pour un voyage d'un mois aux Etats-Unis. Il va visiter nombre de ses parents et revoir de vieux amis.

Nous lui souhaitons un bon voyage.

Réunion d'amis

Jeudi, le 6 janvier, à l'occasion de la fête des Rois, Mesdemoiselles Louise et Armande Martenon ont invité leurs amis à venir tirer le Gâteau des Rois. M. Eusèbe fut le roi, et Mlle Armande Martenon la reine de la fête.

Parmi les invités, on remarquait Mlles Irène Desgranges, Eva Boucher, Yvonne Houle, Madeleine Guibert, Jeanne Hamelin, Yvonne et Florida Savary, Rose-Anna St-Amant, Juliette Vermèche, Dora Dupont.

Aussi MM. René Aumais, Willie Houle, Omer Clément, Léo Tourigny, Raymond Probst, de Québec, Arthur St-Amant, Georges Durocher, Euclide Richer, Bernard Blanchard, Victor Charretier, Frs. Dubreuil, Omer Tourigny, Félix Guibert, Maurice Martenon.

Il y eut différents jeux très amusants, ainsi que musique, chant et déclamation. On s'amusa si bien que chacun s'ajourna avec regret, emportant cependant, le meilleur souvenir de la soirée des Rois, chez M. Martenon.

Au Patinoir Yamaska

Nous avons une belle mascarade en perspective pour le 18 janvier, si la température est clémente. Cette mascarade aura lieu au patinoir Yamaska. M. Benoit en est l'organisateur.

Les mascarades, par le passé, ont toujours amusé beaucoup la jeune population de St-Hyacinthe. Si nous pouvons nous arrêter aux apparences, la mascarade, cette année, sera encore plus belle que d'habitude. Nous savons que M. Benoit a engagé le concours de la Philharmonique pour qu'il y ait fanfare sur le terrain.

Allons, irons-nous à la mascarade, le 18 ? Tout le monde répond : Oui, et avec plaisir !

Grande Assemblée

CONTRE

LA PROHIBITION

DANS LA

Salle du Marché

A 1.30 HEURE

DIMANCHE, LE 16 JANVIER.

Des orateurs distingués porteront la parole.

CIToyENS en FOULE !

Assemblée anti-prohibitionniste

Nous avons eu une grande assemblée anti-prohibitionniste, dimanche après-midi, dans la salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. B. Bélanger. Il y avait salle archicomble.

L'échevin V.-E. Fontaine a parlé le premier.

Ce qui le surprend, dans cette lutte, c'est que les adversaires ne donnent aucune raison sérieuse à l'appui de leur cause ; ni dans les journaux ni ailleurs. Puis il ridiculise leur théorie, à l'effet que tout sera beau et bon si les gens boivent à la maison, alors que tout sera mal, s'ils boivent à l'hôtel, Puis l'orateur donne des statistiques intéressantes pour établir que la prohibition telle qu'on la veut, est une impossibilité. Elle ne peut que conduire à l'intempérance. Il vaudrait mieux, d'après lui, continuer à prêcher la tempérance, au lieu d'insulter la population, Insulter le peuple n'est pas le rôle de celui qui est chargé de prêcher la charité. Il respecte les partisans de la prohibition ; ceux-ci devraient faire comme lui, Discutons, mais ne salissons pas.

Si l'on vote la prohibition, la ville se fera autoriser à indemniser les hôteliers et marchands de liqueurs, et, en fin de compte, Baptiste paiera.

Il a terminé en engageant les électeurs à voter suivant leur conscience.

M. L.-J. Gauthier, M. P. a succédé à M. Fontaine.

Il a commencé par servir un plat de sa façon au journal "La Tribune", qui, paraît-il, viendrait de passer dans d'autres mains. Pour lui, elle est restée le dépotoir de ceux qui, n'ayant pas de raison à donner se contentent de dégoûter sur les honnêtes gens. Il est défendu de cracher sur le trottoir, mais à ce journal, on crache sur tout le monde. La conscience n'a raison d'exister, d'après les amis de la prohibition, que si elle est faite à leur image et à leur ressemblance.

L'orateur répond ensuite au journal précité en soumettant les délibérations des "Artisans" qui, unanimement l'ont soutenu ; et il dit

qu'il a résigné sa charge de président de cette société, pour être libre. Il ne sait pas si celui qui a écrit cet article est laïque ou clerc ; mais quel qu'il soit, il en a menti.

Comme M. Fontaine, il dit que les prohibitionnistes ne croient pas aux résultats qu'ils font entrevoir. Ces apôtres sont entraînés par un mouvement qu'ils ne financent pas eux-mêmes. Ils marchent à la suite d'autres ; ils travaillent contre leurs propres opinions, et contre la liberté, de peur d'être dépassés dans la lutte.

Il sait bien, lui, que l'Eglise est la dépositaire de la vérité éternelle, et il veut mourir dans cette église, malgré les adversaires.

Nos jeunes gens sont moraux, pourquoi ? parce que nos prêtres les ont formés à cela. Qu'on leur prêché la tempérance, et l'on aura d'excellents résultats.

Le dernier orateur a été M. T. D. Boucharde, député.

En commençant son discours, il regrette de voir qu'un certain clan, après avoir demandé à la ville de défendre qu'on distribue des circulaires, le dimanche, sont les premiers à violer la loi qu'ils ont fait édicter. Ils ont fait distribuer "La Tribune" à toutes les portes, aujourd'hui même.

Passant au mérite de la question l'orateur cite l'opinion d'évêques éminents, qui se déclarent contre la prohibition.

Il s'étend ensuite sur l'influence indue. Ces retraites que l'on commence de suite, d'après lui ne sont que des retraites politiques, faites en vue d'influencer les votes ; car les années passées, on attendait toujours à la fin du carême pour les faire.

Incendie

Vendredi de la semaine dernière, après la veillée, le feu se déclarait dans la salle des Zouaves, qui est au-dessus du magasin de M. Gosselin, marchand-tailleur.

Il est à remarquer que cette maison est souvent la proie du feu. Cette fois, l'incendie a causé relativement peu de dommages à la maison, mais on estime à plus de \$500 les dommages que l'eau et la fumée auraient faits en détériorant les marchandises du magasin en-dessous.

COLONNES PROHIBITIONNISTES

N. B.—Nous avons ouvert nos colonnes aux partisans de la prohibition, mais nos lecteurs sont priés de prendre note que les idées exprimées ici ne sont les nôtres que quand nous les endosserons dans nos colonnes éditoriales.

Nous répondons ordinairement en première page aux articles publiés ici.

La Prohibition et La Liberté

Notre contradicteur nous étonne, il ne peut voir la différence qu'il y a entre la prohibition, qui est une loi et la tempérance qui est une vertu. Ces deux choses lui paraissent bien égales ; pourtant la prohibition n'est qu'un moyen juste, et l'unique efficace pour arriver à la tempérance.

Quand on parle de la loi, on ne parle donc pas de la vertu ; et il ne faut pas conclure de l'un à l'autre, c'est contraire à ce que l'on nous a enseigné en philosophie et nous ne ferons pas à notre contradicteur l'injure de supposer que lui aussi a dormi pendant les cours.

Du reste dans son premier article, notre contradicteur comprenait qu'il s'agissait de la loi et non d'une vertu. C'était clair, alors nous citerons trois extraits de son article dans le "Clairon" du 24 décembre 1915 ; il s'agit de la prohibition et notre contradicteur semble comprendre qu'elle est une loi : "Une requête a été déposée au bureau du conseil municipal pour demander le vote sur "un règlement" à l'effet de décréter que la vente des liqueurs spiritueuses sera un crime "contre l'ordre public" dans les limites de notre cité."

Donc, d'après notre contradicteur, c'est d'un "règlement", d'une "loi", et de l'"ordre public" qu'il s'agit quand on parle de la prohibition.

Continuons : "Nous sommes contre la prohibition parce que nous croyons qu'elle est un "remède" plus néfaste que le mal qu'elle veut guérir."

Donc la prohibition est un "remède", un "moyen" pour arriver à pratiquer la vertu de tempérance, notez l'aveu, puisqu'elle "peut guérir un mal."

Concluons avec un autre extrait : "Il y a donc des gens qui croient, comme nous, que la prohibition n'est pas le remède "pour" le mal que l'on veut combattre."

Donc, à notre tour, disons que notre contradicteur admet ici deux choses :

1o que la prohibition est un "remède, une "loi" non pas "pour", comme sa phrase l'indique, mais "contre" l'alcoolisme ;

2o que les prohibitionnistes sont opposés à l'ivrognerie et à l'alcoolisme, puisqu'il dit carrément que "nous voulons combattre le mal", mais que lui ne trouva pas notre moyen bon et efficace."

Après cela il s'étonnera que nous parlions de loi et non de vertu. Si quelqu'un revient, ce ne paraît pas être nous, mais notre charmant contradicteur.

Nous passons à un autre genre d'idées, sur la liberté, la lumière est faite.

Les anti-prohibitionnistes essaient de prouver leur thèse de bien des façons. Ils affirment ou mieux nient, et ne prouvent jamais. Ils disent : "Ça va faire tort au commerce." Des preuves, ils n'en ont pas offertes.

Nous allons prouver le contraire. Voici des témoignages :

Thetford Mines, 9 nov. 1915.

Nous, soussignés, déclarons et certifions :

- 1o. Que le commerce, loin de diminuer, a augmenté depuis la prohibition
- 2o. Que nous sommes mieux payés.
- 3o. Qu'il y a moins de misères.
- 4o. Que la prohibition a eu des résultats magnifiques et que nous sommes absolument satisfaits de l'état de choses actuel.

Q. Rubert, agent général ; L. H. Huard, A. Blais, marchand général ; J. D. Vallières, bijoutier ; puis 13 autres signatures de marchands et d'industriels.

Un autre témoignage :

Fraserville, 9 sept. 1915.

Nous, soussignés, marchands de Fraserville, déclarons sincèrement, que le règlement de prohibition, voté en mars 1913, n'a nullement nui à notre

commerce, et nous ajoutons que la collection a été rendue plus facile avec la disparition des licences de liqueurs. 22 marchands ont signé cette déclaration.

Un autre qui répond à nos anti-prohibitionnistes de St-Hyacinthe.

Lac Michigan, 24 déc. 1915.

Lorsque nous avons voté la loi de prohibition, ici, la majorité de nos gens dans le commerce étaient contre nous, prétendant que cela nuirait au commerce. Le contraire de ce que l'on prédisait est arrivé. Le commerce se fait sur des bases plus solides, les gens paient bien mieux leurs dettes et il y a moins de faillites qu'avant.

A. B. Gendreau, ex-maire.

Nous avons des témoignages de même nature de Ste. Agathe, Black-Lake, Midland, Alexandria, et d'une dizaine d'autres endroits.

Qu'est-ce que les anti-prohibitionnistes peuvent dire contre cela ?

Rien.

Ils disent encore : "Les taxes seront augmentées, mais ils ne prouvent rien Or nous avons là-dessus des témoignages très forts de Rimouski, de Thetford, Fraserville, Mégantic, Black Lake.

Black-Lake, 10 Janvier 1916.

Depuis 1908 (date de la prohibition ou abolition des licences), la ville a fait construire un aqueduc avec système d'égoûts au coût de \$100,000. Nos principales rues sont macadamisées et ornées de magnifiques trottoirs en ciment. Un beau pont en fer a été construit sur la rivière qui traverse notre ville, et on ne parle pas de nouvelles taxes.

E. H. Chabot, avocat, C. D. Paradis, médecin. Albert Houle, notaire.

Le greffier de Thetford écrit le 18 nov. 1915, que depuis 1909, un an après la prohibition, la ville a fait des travaux permanents pour une somme d'au moins \$150,000, et qu'il n'a pas été nécessaire pour cela, que le taux de la taxe soit augmenté

J. Morissette, Greffier.

Nous avons aussi des témoignages semblables de Midland, d'Alexandria, du Kansas et de plusieurs autres endroits.

On a dit encore que la propriété foncière diminuerait ; toujours sans preuves.

Or lisez ceci :

A Fraserville en deux ans, avec la prohibition, la propriété foncière s'est augmentée de \$232,565, chiffres du greffier.

A Thetford Mines, à Rimouski, à Mégantic, à Lachine même, la valeur de la propriété est augmentée et les taxes n'ont pas été augmentées.

Nous avons en mains les témoignages d'une vingtaine d'agents d'assurance ; de greffiers et de maires qui affirment que, depuis la prohibition, dans divers endroits, l'argent est plus commun, que la collection est plus facile, que les ouvriers sont plus à l'aise, que la misère est moindre.

Nous en avons déjà publié et nous en publierons encore. Nos adversaires n'ont encore rien fait dans ce sens et pour cause. Pour finir, nos adversaires ont dit que la prohibition avait fait fiasco en Russie. Ils sont dans l'ignorance : un professeur de Gand, en Belgique, M. Lanwick, qui a étudié la question, est arrivé à une autre conclusion. Il déclare dans le Correspondant du 10 Nov. 1915, que la prohibition a amélioré le sort de la femme en Russie, qu'elle a rendu les ouvriers plus travailleurs, qu'elle a diminué le nombre des maladies, qu'elle a augmenté les richesses et les revenus ; bref que les affaires, le commerce, les industries, le bien matériel et moral en ont profité. Nos adversaires peuvent nier, ils ne prouveront pas le contraire.

Le Kansas, état prohibitionniste, est un des plus prospères de la république américaine. Le gouverneur du Kansas donnait les chiffres suivants en 1910 : avec la prohibition, la dépense par tête est tombée de \$24. à \$25.00.

L'Etat au lieu d'avoir des dettes par centaines de millions, comme avant la prohibition, a \$200,000,000. d'éparpagnes.

La propriété immobilière augmente chaque année de \$45,000,000. en biens impossibles.

Cet Etat s'est débarrassé de ses hypothèques et aujourd'hui possède \$67,000,000. d'hypothèques sur les voisins. Les taxes n'ont pas été élevées, mais diminuées depuis la prohibition.

Voilà des faits qui prouvent combien est fausse la peur que l'on veut donner aux gens en leur disant qu'il y aura de nouvelles taxes, que la propriété foncière diminuera, que les affaires vont baisser. Des 930 municipalités prohibitionnistes dans Québec, nommez en une qui se déclare moins riche à cause de la prohibition.

Il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver. Si vous désirez d'autres preuves, nous vous en servirons en quantité sur demande. Mais nous demandons aux électeurs de St. Hyacinthe de juger par eux-mêmes et de ne pas croire tout ce qu'on affirme. Demandez des preuves à vos orateurs ; s'ils osent donner des noms, il leur arrivera ce qui est arrivé à celui qui a cité le cas de Black Lake ; si se fera démentir publiquement. Nous publions ailleurs, pour ne pas abuser du "Clairon", la longue lettre que nous avons reçue de Black Lake. Celui qui a lancé ce nom devant son auditoire devra dire ou qu'il ne savait pas ou qu'il a voulu tromper.

Il ne s'agit pas d'emplir le monde, il s'agit d'éclairer les esprits, il s'agit de parler sérieusement, et nous le faisons avec des faits, non avec des affirmations, ni avec de l'histoire ancienne.

UN PROHIBITIONNISTE.

Le crime de St-Césaire

L'enquête s'est continuée, lundi matin, dans cette triste affaire de Saint-Césaire, encore en présence d'une grande foule. Le premier témoin entendu a été Mme Paradis, la mère de l'accusé, âgée de 67 ans. Mre Gendron, pour la défense, tout en admettant qu'il n'y a pas de loi défendant à la mère d'être témoin contre son enfant, a prié l'avocat de la couronne, Mre J. O. Beaugard, de ne pas être assez cruel de la faire, si la chose lui était possible. Mre Beaugard admet bien que la chose est dure, mais comme le témoignage contemplé lui est d'une absolue nécessité, pour prouver un fait matériel à la cause, il croit devoir insister. Sans cela il lui ferait un grand plaisir de ne pas faire entendre Mme Paradis. Cette dernière est venue raconter ce que la presse a déjà rapporté, à savoir que l'accusé le soir du crime est arrivé à la maison très tard dans la veillée et en état d'ivresse, il a pris son fusil, ce qui lui arrivait de temps à autre.

Une fois éveillée, elle s'est mise à travailler dans sa maison, lavant sa vaisselle. Comme elle sortait par une porte d'en arrière pour jeter quelque chose dehors, elle a entendu pleurer quelqu'un ; pensant que ça pouvait être l'accusé elle a allumé un fanal, et s'est rendue chez Fréchette afin de voir ce qui se passait.

C'est là qu'elle a entendu la triste nouvelle du crime. M. Fréchette était sur le perron, mort, la main pleine de sang. Son fils en allant chercher son fusil lui avait déclaré que Fréchette l'avait frappé sur l'œil. Adrien Piché était avec l'accusé et Fortunat Langevin chez Fréchette.

Les derniers témoins entendus, lundi, à l'enquête sur le meurtre de François Fréchette, de Saint-Césaire, Adrien Piché, Fortunat Langevin, Mme Fréchette, la femme de la victime, Mme François Mongeau, le chef de police Guertin de Granby, n'ont rien apporté de nouveau à la cause. L'enquête a été remise au 18 janvier, à cause de l'absence d'un témoin important.